Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_097-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

# EXTRAIT
# Registre des délibérations du conseil municipal

## SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

**Délibération n° 2021/097**

| **OBJET :** Société Publique Locale (SPL) AUDEO. Acquisition d'actions par la Commune de Graulhet. | | |
|---|---|---|
| Date de convocation : **02 décembre 2021** | | Nombre de conseillers en exercice : **33** |
| Présents : **24** | Votants : **30** | Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021** |

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Étaient présents : 24**
**M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.**

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents avec pouvoir : 6**
**M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).**

**Absents sans pouvoir : 2**
**Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.**

**M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_097-DE

Une Société Publique Locale est une société commerciale anonyme régie par le Code du commerce mais à actionnariat strictement public. Les actionnaires d'une SPL doivent être au moins au nombre de deux et ne peuvent être que des collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicats…). La SPL exerce son activité exclusivement pour et sur le territoire de ses actionnaires qui doivent, individuellement, exercer au moins une des compétences figurant dans l'objet social de la SPL.

Elle intervient dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie dit « in house »). Le terme de « prestations intégrées » traduit le fait que la collectivité peut charger la SPL d'une mission sans lancer de procédure de mise en concurrence, étant considéré que les collectivités exercent sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Aussi, diverses collectivités ont conduit une réflexion aboutissant à la création de la Société Publique Locale AUDEO dédiée à la réalisation de projets structurants pour le développement de leur territoire ou de leur activité.

Cette société a trois objectifs :

- Réaliser des opérations d'aménagement,
- Réaliser des opérations de construction et de réhabilitation,
- Réaliser des opérations d'ingénierie territoriale

La SPL AUDEO bénéficie des compétences en matière administrative, financière et de ressources humaines du GIE Synergie dont elle est membre.

De son côté la commune de Graulhet est amenée à développer sur son territoire des opérations structurantes en termes d'équipement, d'habitat, d'activités, d'aménagement. Elle souhaite pouvoir bénéficier des prestations de la société AUDEO pour réaliser diverses études et prestations répondant à l'intérêt général.

Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à la SPL AUDEO et acquiert quinze actions d'une valeur de 1 000€ chacune soit 15 000€.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et son article L. 1531-1,

Vu le Code du commerce, notamment ses dispositions relatives aux sociétés anonymes,

Vu les statuts de la SPL AUDEO,

Considérant l'intérêt général d'intégrer cette société dédiée à la réalisation de projets structurants pour le territoire,

**DÉCIDE**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADHERER à la SPL AUDEO dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération,

- D'OUVRIR les crédits à hauteur de 15 000€ afin d'acquérir 15 actions d'une valeur de 1.000 euros chacune, libérée pour moitié (soit une valeur de 7.500€ en 2021) au Département du Tarn, sous réserve d'une délibération concordante de cette collectivité et de l'agrément du Conseil d'Administration d'AUDEO, et l'autre moitié en 2022,

- DE DESIGNER Monsieur le Maire pour représenter la commune de Graulhet au Conseil d'Administration de la SPL AUDEO.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_097-DE



- DE DESIGNER Monsieur le Maire ou son représentant pour représenter la commune de Graulhet aux Assemblées Générales de la SPL AUDEO.

- DE DESIGNER Monsieur le Maire ou son représentant pour représenter la commune de Graulhet aux Comités de suivi et d'engagement de la SPL AUDEO.

- DE DOTER Monsieur le Maire des pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à cette procédure d'acquisition d'actions,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »